

REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE DANS L'ENCEINTE DU GRAND CABARET LILLE METROPOLE

1. OPPOSABILITE

- 1.1. L'achat d'un billet rend de plein droit opposable au client les us et coutumes du GRAND CABARET de VIEUX-BERQUIN et le présent règlement intérieur qui est affiché aux entrées, publié sur le site www.grandcabaret-lillemetropole.com, et auquel il est réputé avoir nécessairement adhéré.
- 1.2. L'opposabilité et l'adhésion ont pour effet d'obliger le client à se conformer à l'intégralité des dispositions du règlement intérieur.
- 1.3. A défauts de respect des dites dispositions, la SARL KENT & KIM DERRICK PROD ou ses préposés pourra refuser au client l'entrée de la salle, l'inviter à quitter l'enceinte du GRAND CABARET LILLE METROPOLE et, au besoin, l'expulser sans que le client puisse, à quelque titre que ce soit, prétendre au remboursement du billet acquis.

2. SECURITE

- 2.1. Les clients s'engagent, expressément, à se soumettre à toutes mesures de contrôles ou de vérification destinées à assurer la sécurité des personnes et des biens dans l'enceinte du GRAND CABARET LILLE METROPOLE. Dans ce cadre, une fouille pourra être effectuée au point de contrôle à laquelle à laquelle le client devra prêter son concours.
- 2.2. Il est strictement interdit d'introduire, dans l'enceinte du GRAND CABARET LILLE METROPOLE, des bouteilles récipients et, d'une manière générale, tout objet présentant un danger pour autrui. Les bouteilles, boîtes métalliques et boissons alcoolisées sont interdite dans la salle de spectacle et sur le parking.
- 2.3. Le dépôt au vestiaire des objets volumineux, des sacs autres que les sacs à mains, des parapluies et des casques de motocyclistes, est obligatoire ainsi que tout appareil de photographie et caméra, le portable téléphonique est considéré comme appareil de photographie et de caméra.

3. VALIDITE DES BILLETS

- 3.1. Tout spectateur doit posséder un billet avant d'entrer dans l'enceinte du GRAND CABARET LILLE METROPOLE.
- 3.2. Le billet pour être valable doit nécessairement être accompagné du coupon de contrôle correspondant.
- 3.3. Les billets ne sont ni repris ni remboursés ; ils sont valables uniquement pour la représentation pour laquelle ils ont été émis.

- 3.4. Chaque billet comporte notamment la mention suivante :
- Le nom du producteur du spectacle et le numéro de sa licence d'entrepreneur de spectacle vivant.
 - Le nom du spectacle
 - La date et l'heure de la représentation
 - Le prix du billet
 - Les frais de location et/ou les frais de commercialisation
- 3.5. Le client doit, à tout moment être en mesure de présenter au représentant du GRAND CABARET LILLE METROPOLE le billet et ce, jusqu'à la fin du spectacle.
- 3.6. Toute sortie de l'enceinte du GRAND CABARET LILLE METROPOLE est à considérer comme définitive et mettant fin à la relation contractuelle sauf en cas exceptionnel ou il sera délivré, à la demande du client et avec l'accord du GRAND CABARET LILLE METROPOLE, une contre marque de sortie valable uniquement avec le billet initialement acquis.
- 3.7. GRAND CABARET LILLE METROPOLE se réserve le droit de l'accès à la salle à tout détenteur d'un billet acquis de manière illicite.
- 3.8. Les billets donnent lieu à une et unique émission. En cas de vol, dont la preuve est rapportée par un dépôt de plainte auprès des services de police et aux conditions expresses et cumulatives que les billets aient été achetés directement auprès du service de billetterie de la SARL KENT & KIM DERRICK PROD et que la réservation puisse, techniquement être retrouvée (identité du client, preuve de paiement, etc.), les services de billetterie du GRAND CABARET LILLE METROPOLE pourront établir un duplicata permettant au client porteur muni du billet dupliqué d'accéder au siège initialement réservé. Toute personne qui occuperait le siège faisant l'objet du billet dupliqué sera considéré comme étant en possession d'un billet illicite, et en conséquence les service d'accueil seront autorisés à l'inviter à quitter la salle, au besoin à l'expulser et, le cas échéant, à réclamer des dommages et intérêts.

4. HORAIRE ET DEBUT DU SPECTACLE

- 4.1. Seul l'horaire porté sur le billet est garanti et valable. Le spectacle débute à l'heure indiquée sur les billets. La SARL KENT & KIM DERRICK PROD ne pourra en aucun cas être tenu au remboursement des clients retardataires.
- 4.2. La date et l'heure mentionnés sur le billet doivent être vérifié par le client au moment ou il lui est délivré afin qu'il s'assure qu'il corresponde bien à la prestation sollicitée.
- 4.3. Les portes de la salle sont fermées dès le début du spectacle et les clients retardataire, afin de ne pas perturber le spectacle et déranger les autres spectateurs, ne seront placé que lors d'une interruption de spectacle en fonction de l'accessibilité, sans aucune garantie sur l'emplacement du siège mentionné sur le billet.

5. PLACEMENT

- 5.1. Les places de la salle du GRAND CABARET LILLE METROPOLE sont attribuées selon le remplissage de la salle. Le directeur de salle effectue le plan de salle au cours de la semaine avant le spectacle. Les places peuvent être modifiées par le directeur de salle pour des raisons pratiques ou techniques.
- 5.2. GRAND CABARET LILLE METROPOLE décline toute responsabilité en cas d'achat de billet en dehors des points de ventes habilités et ne saurait, à quelques titres que ce soit, être tenu par ladite vente. L'obligation de vérification est à la charge du client. Le prix, la catégorie, la date et l'heure mentionnés sur le billet doivent être vérifiés par le client au moment où il est délivré afin qu'il s'assure qu'il répond bien à la prestation sollicitée.
- 5.3. Les majorations de prix pouvant être appliquées par des intermédiaires ne sont pas opposables à quelques titres que ce soit au GRAND CABARET LILLE METROPOLE, qui ne pourront être destinataires d'aucune réclamation à ce sujet. L'obligation de vérification est à la charge du client. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte à quelque titre que ce soit.
- 5.4. La revente d'un billet à un prix supérieur au prix figurant sur le billet est formellement interdite. Le GRAND CABARET LILLE METROPOLE décline toute responsabilité en cas d'achat de billet en dehors des points de vente habilités et ne saurait, à quelque titre que ce soit, être tenu par ladite vente. L'obligation de vérification est à la charge du client.

6. MODIFICATIONS

- 6.1. GRAND CABARET LILLE METROPOLE et/ou les producteurs des spectacles présentés se réservent la possibilité d'apporter toutes modifications dans l'ordre, la durée et la distribution du spectacle.
- 6.2. En cas d'une interruption de la représentation au-delà de la moitié de sa durée, les billets ne pourront être **ni échangés ni remboursés**.

7. ENREGISTREMENT DU SPECTACLE

- 7.1. Conformément aux dispositions du droit de la propriété littéraire et artistique et du droit à l'image, les billets ne confèrent, aux clients, aucun droit à un enregistrement du spectacle à quelques titres que ce soit et par quelques moyens techniques que ce soit. Toute enregistrement sous quelque forme que ce soit, y compris photographiquement, est strictement interdit. GRAND CABARET LILLE METROPOLE et l'organisateur se réservent le droit d'appréhender à ce titre conservatoire les supports techniques ayant permis l'enregistrement et de solliciter des réparations des préjudices.
- 7.2. Tout spectacle est susceptible de faire un enregistrement vidéo ou d'une retransmission télévisuelle ou par tout autre moyen de diffusion. Les

spectateurs sont avertis au cas où un film serait tourné pendant le spectacle, leur image serait susceptible d'y figurer.

8. RESPONSABILITE

- 8.1. La SARL KENT & KIM DERRICK PROD ne peut être tenue pour responsable :
 - en cas d'annulation ou de report d'un spectacle
 - du contenu du spectacle
 - du changement éventuel de première partie
 - de la distribution artistique
 - de toute modification du programme
 - des horaires du spectacle

- 8.2. La SARL KENT & KIM DERRICK PROD décline toute responsabilité pour les dommages quelle qu'en soit la nature qui seraient susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les clients et qui n'aurait pas fait l'objet d'un dépôt dans les locaux aménagés à cet effet.

- 8.3. Il est fortement déconseillé de se déplacer en cours de spectacle, en cas d'accident, la responsabilité de la SARL KENT & KIM DERRICK PROD ne saurait être engagée.

- 8.4. Les clients sont responsables de tous dommages directs ou indirects qu'ils pourraient causer à l'occasion de leur présence au GRAND CABARET LILLE METROPOLE et devront en répondre, civilement ou pénalement.

- 8.5. La SARL KENT & KIM DERRICK PROD décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient atteindre directement ou indirectement les effets, objets ou matériel apportés par le client et qui n'aurait pas fait l'objet d'un dépôt au vestiaire de la salle, ledit dépôt étant soumis aux conditions générales de fonctionnement des vestiaires.

9. La SARL KENT & KIM DERRICK PROD se réserve le droit de modifier à tout moment, sans préavis, le présent règlement intérieur.

VIEUX-BERQUIN le 01/09/2011.